

L'emploi

industrie pétrolière et gazière. Il paraît toutefois qu'ils adopteront une mesure législative visant à contrecarrer les initiatives prises par des sociétés canadiennes pour acquérir des permis de télédistribution, autre domaine dans lequel nous étions les chefs de file, parce qu'ils sont dégoûtés. Nous sommes actuellement nettement en retard à cause de la politique interventionniste tatillonne et contradictoire du CRTC. Bien des Canadiens n'arrivent pas à comprendre pourquoi nous devons nous passer des 60 chaînes qui peuvent être captées par satellite pour une bouchée de pain à cause du CRTC. Certaines personnes qui voudraient capter ces chaînes doivent payer des droits très élevés pour pouvoir les recevoir.

De telles décisions sont ridicules et finalement, elles font perdre des emplois et engendrent un sentiment de frustration. Comme l'ont dit certains députés, lorsqu'une telle attitude cause du chômage, elle nous coûte extrêmement cher sur le plan social. Aucun spectacle n'est plus pitoyable que celui d'un homme ou d'une femme qui ne peut obtenir un emploi productif ni accomplir une tâche valable pour son pays.

Je dirai ceci en guise de conclusion: si nous arrivions à insuffler aux Canadiens un sentiment de patriotisme, un sentiment de fierté du travail et un souci de la perfection aussi élevés que chez les Japonais, les Américains resteraient chez eux et notre économie prospérerait. Tout ce que j'ai à dire, c'est que si on pouvait envoyer au Japon dans le cadre d'un programme d'échange, certains des experts financiers intraitables auxquels Allan Fotheringham a fait allusion, ils auraient peut-être à leur retour une optique légèrement différente.

Des voix: Bravo!

M. George Henderson (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire dès le début de mon intervention que, comme le député qui m'a précédé, je représente une circonscription de la région de l'Atlantique, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ma circonscription, comme la plupart de celles de cette région, est fortement tributaire du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration et de ses programmes pour la création d'emplois. Les ressources principales de ma circonscription sont l'agriculture, la pêche et le tourisme. Les industries secondaires et les petites entreprises sont celles qui peuvent être considérées comme des services pour les industries primaires. Je songe surtout aux ateliers de réparation de machines agricoles, et de matériel de pêche, aux ateliers de soudure et à tous les services importants pour l'agriculture et la pêche de ma région. Du seul fait des conditions atmosphériques et du caractère saisonnier de ces industries, nous avons et nous continuerons probablement d'avoir un taux élevé de chômage à certaines époques de l'année, surtout durant les mois d'hiver.

● (2130)

Nous avons eu la chance cette année et l'an dernier que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) s'occupe bien de nous. Cette année, nous avons reçu 1.6 million dans le cadre du programme de développement communautaire pour des projets qui seront mis en œuvre cet hiver et le printemps prochain. Ces projets à caractère communautaire vont transformer la vie d'un grand nombre de nos petits villages et localités.

Entre autres projets, il y a l'aide aux terres communales dont les agriculteurs et l'agriculture bénéficieront. Il y a la réparation des quais de pêche grâce au matériel fourni par la Direction générale des ports pour petits bateaux du ministère

des Pêches et des Océans. Ces projets aideront à améliorer l'infrastructure des quais et des ports pour nos pêcheurs. Il y a le débroussaillage de terrains pour l'expansion de cultures comme celle du bleuet. Il y aura aussi le relevé de sites historiques, la recherche de nouvelles entreprises possibles pour la région et bien d'autres projets. Tous ces projets vont aider les organismes communautaires locaux à planifier pour l'avenir.

Le gouvernement a contribué de manière significative à la création d'emplois. D'autres chiffres révélateurs montrent bien l'importance de l'action que le gouvernement a menée dans les provinces de l'Atlantique par l'intermédiaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Au cours de l'année financière 1981-1982, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a consacré 187.4 millions de dollars aux quatre provinces de l'Atlantique pour animer des programmes de formation, de création d'emplois et d'expansion économique, en se servant des fonds d'assurance-chômage. Grâce à cet argent, 80,826 Canadiens ont pu participer à toute une gamme de programmes, dont 32,908 à des programmes de création d'emplois. En ventilant ces chiffres par province, on s'aperçoit que 54.9 millions de dollars consacrés à la formation et à la création directe d'emplois ont permis de créer 10,749 emplois et à assurer la formation de 12,234 stagiaires à Terre-Neuve. Au total, 25,043 personnes ont bénéficié de programmes de formation et de création d'emplois. Le nombre de participants à des programmes de création d'emplois est plus élevé que le nombre total d'emplois créés, car il arrive que plusieurs personnes occupent un même emploi pendant le temps que dure un projet.

En Nouvelle-Écosse, les chiffres dans ce domaine sont les suivants: 48.6 millions de dollars consacrés à des programmes de formation et de création directe d'emplois, création de 6,997 emplois nouveaux, 16,832 participants à des programmes de formation et au total 24,887 stagiaires ayant suivi des programmes de formation et de création d'emplois.

Voici les chiffres pour le Nouveau-Brunswick: 46.3 millions de dollars consacrés à des programmes de formation et de création d'emplois, 8,391 emplois nouveaux, 15,576 stagiaires en formation et au total 25,335 personnes participant à des programmes de formation et de création d'emplois.

L'Île-du-Prince-Édouard s'est vu octroyer 12.4 millions de dollars ce qui a permis de créer 2,016 emplois, de former 3,276 stagiaires et d'avoir 5,561 participants à des programmes de formation et de création d'emplois.

Les quatre provinces se sont partagé 25.2 millions de dollars dans le cadre de l'utilisation rationnelle des fonds d'assurance-chômage. La répartition était la suivante: 7.3 millions de dollars à Terre-Neuve, 8.2 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, 7.6 millions de dollars au Nouveau-Brunswick et 2.1 millions de dollars dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour ce qui est de l'efficacité des différents programmes de création d'emplois, citons: le programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) qui a permis de créer, au cours de l'année financière, 256 emplois à Terre-Neuve, 169 en Nouvelle-Écosse, 247 au Nouveau-Brunswick et 222 dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Je précise qu'un certain nombre de projets PACLE organisés dans ma circonscription se sont avérés très utiles pour la région elle-même et pour les gens auxquels ils s'adressaient.